

Études internationales



Voyenne, Bernard, *Le fédéralisme de P.J. Proudhon*, Presses d'Europe, Nice, 1973, 206 p. + bibliographie chronologique.

André Vachet

Volume 5, Number 1, 1974

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700403ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700403ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Vachet, A. (1974). Review of [Voyenne, Bernard, *Le fédéralisme de P.J. Proudhon*, Presses d'Europe, Nice, 1973, 206 p. + bibliographie chronologique.] *Études internationales*, 5(1), 148–148. <https://doi.org/10.7202/700403ar>

rôle international de l'Inde s'en trouve changé, mais le sous-développement demeure la grande réalité permanente.

Jean-René CHOTARD

*Histoire,
Université de Sherbrooke*

VOYENNE, Bernard, *Le fédéralisme de P. J. Proudhon*, Presses d'Europe, Nice, 1973, 206p. + bibliographie chronologique.

L'ouvrage de Bernard Voyenne semble reposer sur une ambiguïté qui grève la plupart des analyses du « fédéralisme » de Proudhon. À l'usage, le terme « fédéralisme » s'est chargé d'un sens exclusivement politique éliminant son contenu social et politique auquel Proudhon attachait la première importance, lui qui affirmait « faire de la politique pour la tuer. En finir avec la politique » (p. 31). Lui qui a toujours travaillé à « anarchiser le pouvoir » (p. 97), lui qui, enfin, à la suite de Saint-Simon et avant Engels, croyait que l'État devait « arbitrer les échanges, non gouverner les hommes » (p. 127). Ainsi traiter du fédéralisme comme d'une structure politique, comme le fait subtilement l'auteur, c'est *a priori* risquer de corrompre la pensée de Proudhon.

De même, parler de « fédération » en entendant « confédération », même inconsciemment et en s'en défendant, c'est s'engager dans une voie qui n'a pas été suivie par Proudhon. En effet, pour ce dernier, le pouvoir, en autant qu'il demeure, doit reposer dans les plus petites unités, dans l'atelier au plan économique, dans la commune au plan politique (p. 140). L'État commencera par elle puisqu'elle sera l'État, en tout cas pour l'essentiel (p. 141). Les structures plus larges, celles qui englobent les unités de base voient se réduire progressivement leur rôle de décision pour être limitées à une pure fonction de coordination. La position de Proudhon est bien « toujours de renforcer dans le contrat de fédération ce qui est conservé par rapport à ce qui est délégué » (p. 172). L'organisme fédératif n'a rien en propre, ni la justice, ni les finances, ni l'enseignement, ni même la défense (p. 173). Et dans tous les cas les « pouvoirs résiduels » vont, non à la structure

fédérative, mais à l'unité de base et ultimement à l'individu. Le fédéralisme de Proudhon est donc bien éloigné de ce que l'usage a retenu sous ce terme. En fait, le fédéralisme de Proudhon ne se distingue de son anarchisme que par un moins grand romantisme. Et il ne faut pas oublier que « la notion de base, comme l'avoue l'auteur, c'est celle d'autonomie : capacité de se donner à soi-même ses lois et, par conséquent, de se déterminer librement » (p. 141). L'association, selon Proudhon, ce n'est pas la réduction des autonomies, des particularités, des différences, etc., mais au contraire leur renforcement. Ce qui élimine tout pouvoir de centralisation.

C'est d'ailleurs le même principe d'autonomie qui amène Proudhon à rejeter le nationalisme et son corollaire l'« État-nation » et, ce qui est beaucoup moins connu, à prendre position pour les Sudistes dans la guerre civile américaine. Le droit à la sécession est un droit inconditionné de tout membre d'une fédération.

L'on voit que parler aujourd'hui du fédéralisme de Proudhon c'est bien mal choisir son terme. Vaut beaucoup mieux parler d'« autogestion » comme le propose Jean Bancal dans son ouvrage autrement plus éclairant et définitif (*Proudhon : pluralisme et autogestion*) que celui de Bernard Voyenne.

Le problème de ce livre apparaît être celui d'une certaine gauche libérale vouée à la construction de l'Europe. Celle-ci peut bien inscrire le fédéralisme sur ses fanions et dans son programme. Mais cela ne doit pas l'autoriser, comme tente de le faire Bernard Voyenne, à chercher, à s'approprier, à tout prix, des ancêtres et des justifications historiques.

André VACHET

*Science politique
Université d'Ottawa*

AVRIL, Pierre, *Les Français et leur Parlement*, Casterman (Coll. Politique-Histoire), Paris, 1972, 145p.

Poser le problème de la nécessité du Parlement est devenu une préoccupation non seulement des universitaires et hommes politiques issus de la tradition du parlementarisme britannique, mais aussi des analystes de la vie politi-